



Municipalité de Yens

Déchetterie communale

Poste de surveillant

(remplaçant du titulaire)

La Municipalité met au concours un poste de surveillant de la déchetterie, destiné à remplacer l'employé communal titulaire, durant environ 10 mercredis, 15 vendredis et 15 samedis par année.

Le poste s'adresse indifféremment à un homme ou à une femme. Il n'est pas obligatoire d'habiter Yens. Une certaine disponibilité est nécessaire (peut être appelé à remplacer au pied levé).

Entrée en fonction : le 1^{er} octobre 2018 pour une durée indéterminée.
Salaire : Fr. 28.- /heure, vacances en sus. Pas de 13^{ème} salaire.

Temps de travail : 1/4 d'heure avant et 1/4 d'heure après les heures d'ouvertures officielles de la déchetterie qui sont :

| Eté (du 01.04 au 30.09) | Hiver (du 01.10 au 31.03) |
|--------------------------------|----------------------------------|
| mercredi 14h à 18h30 | mercredi 14h à 17h |
| vendredi 17h à 18h30 | |
| samedi 08h30 à 11h30 | samedi 08h30 à 11h30 |

Les tâches consistent à ouvrir et fermer le portail et les bennes de récupération, surveiller les droits d'accès à la déchetterie, surveiller le tri correct des déchets, assurer le nettoyage des lieux, gérer l'échange des divers containers arrivés à leur pleine capacité.

Les offres écrites doivent être adressées à la Municipalité de Yens, case postale 18, 1169 Yens ou par mail à greffe@yens.ch, **d'ici le 2 septembre 2018.**

La Municipalité